

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 11 avril 2016

Décision n° CP-2016-0813

commune (s): Meyzieu

objet: Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain appartenant à la Commune et

située 85, rue de la République à l'angle de la rue Antoine Vacher

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de

l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président: Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er avril 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 avril 2016

<u>Présents</u>: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : M. Le Faou (pouvoir à M. Llung), Mme Vessiller (pouvoir à Mme Laurent), M. Képénékian (pouvoir à Mme Picot), Mme Piantoni (pouvoir à M. Desbos).

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 11 avril 2016

Décision n° CP-2016-0813

commune (s): Meyzieu

objet: Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain appartenant à la Commune et située 85, rue de la République à l'angle de la rue Antoine Vacher

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de

l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 29 mars 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Métropole de Lyon envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain située 85, rue de la République, angle de la rue Antoine Vacher à Meyzieu, appartenant à la Commune et nécessaire à la régularisation foncière d'espaces publics.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, cadastrée BY 336 de 38 mètres carrés.

Aux termes du compromis, la Commune cèderait ledit terrain à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier:

DECIDE

- **1° Approuve** l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain cadastrée BY 336 de 38 mètres carrés, située 85, rue de la République à l'angle de la rue Antoine Vacher à Meyzieu, appartenant à la Commune et nécessaire à la régulatisation foncière d'espaces publics.
- 2° Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.
- **3° La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O4364, le 26 janvier 2015 pour la somme de 800 000 €
- **4° Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 2112 fonction 01 et en recettes : compte 1328 fonction 01 exercice 2016.

Métropole de Lyon – Commission permanente o	du 11 avril 2016 -	Décision n° CP-2016-0813
---	--------------------	--------------------------

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2016.